



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU SECRÉTARIAT POUR L'UNION DES CHRÉTIENS

Vendredi 16 novembre 1984

Chers frères et sœurs dans le Christ,

C'est avec un plaisir particulier que je vous accueille aujourd'hui, membres, consultants et personnel permanent du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens. C'est un plaisir, car cela me permet de saluer un certain nombre de nouveaux membres, évêques diocésains de différentes parties du monde qui volontiers viennent ici, dans l'exercice de leur responsabilité collégiale, pour aider le Saint-Siège dans sa mission universelle d'unité. C'est un plaisir parce que ma rencontre avec vous survient à quelques jours du 20^e anniversaire de la promulgation par le [Concile Vatican II](#) de sa [Constitution dogmatique sur l'Église](#) et de son [décret sur l'œcuménisme](#), documents fondateurs qui sont, pour ainsi dire, la Magna Charta de votre service particulier de l'Église. Et c'est un plaisir parce que, au cours de cette semaine, vous examinez les dimensions œcuméniques du nouveau [Code de droit canon](#).

Dans la Constitution apostolique promulguant le nouveau Code, *Sacrae disciplinae leges*, j'ai parlé de lui comme d'« un grand effort pour traduire l'enseignement ecclésiologique du Concile en termes canoniques » et comme d'un « complément à l'enseignement authentique proposé par le [Concile Vatican II](#) ». En énumérant les éléments qui caractérisent l'image vraie et authentique de l'Église, j'ai eu soin de mentionner « l'engagement de l'Église à l'égard de l'œcuménisme ».

À cet égard, un canon est particulièrement important. Faisant écho à un souci fondamental d'[Unitatis redintegratio](#), il déclare sans ambiguïté : « Il appartient en premier lieu à tout le collège des évêques et au Siège apostolique de soutenir et de diriger le mouvement œcuménique auprès des catholiques, dont le but est le rétablissement de l'unité ([Unitatis redintegratio](#)) entre tous les chrétiens, que l'Église est tenue à promouvoir de par la volonté du Christ. » ([Can. 755, § 1.](#))

La promulgation du Code, une œuvre préparée avec tant de soin et discutée pendant des années, est un exemple de la manière dont notre fidélité à l'Évangile et au mystère de l'Église doit nous mener des paroles aux faits. Inévitablement, le Code est bref et succinct, mais dans son application à la vie pastorale, il entend être « un instrument efficace à l'aide duquel l'Église sera capable de se rendre plus parfaite, dans l'esprit du [Concile Vatican II](#) » (*Sacrae disciplinae leges*). Cela a été votre tâche, au cours de ces journées, de réfléchir plus avant sur les nombreuses manières selon lesquelles les implications œcuméniques de cette « loi du Concile » peuvent et doivent trouver une expression pratique dans la vie quotidienne de l'Église.

Il y a quelques mois, nous avons eu un exemple frappant de ceci. Au cours de la visite du patriarche orthodoxe syrien Moran Mar Ignatius Zakka I Iwas, en juin dernier, nous avons été heureux de signer une [déclaration commune](#). En celle-ci, il nous a été possible, comme résultat d'un dialogue prolongé et sérieux, de professer une seule foi dans le mystère du Verbe incarné. Mais également nous sommes allés plus loin pour donner une expression concrète à cette foi commune, en autorisant une étroite collaboration pastorale entre nos Églises et aussi l'administration des sacrements à ces membres de l'une et l'autre Églises qui ne peuvent rencontrer leurs propres prêtres. Ce n'est pas encore la pleine communion à laquelle nous aspirons ardemment, mais déjà cela donne dans les faits une expression plus pleine à cette communion croissante qui existe déjà entre nous.

Mais, comme cet exemple le montre, les mots peuvent mener aux faits seulement dans la mesure où nous sommes vraiment un dans la foi que nous professons. C'est pour cette raison que les nombreux dialogues dans lesquels l'Église catholique est maintenant engagée à travers le travail de votre Secrétariat et de ses généreux collaborateurs revêtent une telle importance. Ces dialogues sont trop nombreux pour que l'on puisse les énumérer au cours de cette brève allocution, mais je dois néanmoins témoigner ma satisfaction de ce qu'un dialogue officiel ait maintenant commencé avec l'Alliance baptiste mondiale.

Les sujets principaux de notre dialogue de foi avec les Églises orthodoxes concernent le mystère de l'Église et les sacrements. À cause du progrès de ce dialogue j'ai été particulièrement heureux, au cours de ma [visite en Suisse](#) au début de cette année, de [visiter le Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique à Chambésy](#). Ma visite fut nécessairement brève, mais par le chaleureux accueil que je reçus alors, j'ai pu revivre quelque chose de l'expérience de ma visite au Patriarcat œcuménique il y a cinq ans, une expérience qui est renouvelée et nourrie au cours des échanges annuels de visites entre Rome et Constantinople pour les fêtes des saints apôtres, nos patrons.

Il est particulièrement encourageant de voir que bien d'autres dialogues sont eux aussi arrivés maintenant, chacun à leur manière, au point où le sujet principal devient le mystère de l'Église elle-même ; ainsi la doctrine qui est au cœur de l'[enseignement du Concile](#) est aujourd'hui au cœur du dialogue œcuménique. Cela est vrai, par exemple, de la nouvelle phase du dialogue avec la Communion anglicane, qui a connu un bon début alors même que le rapport final de la

Commission précédente est l'objet d'une étude prolongée et d'une évaluation selon la procédure respective de nos deux Commissions.

Comme vous le savez, au cours de ma visite en Suisse, j'ai eu une rencontre d'une très grande importance au Centre œcuménique du Conseil œcuménique des Églises, et là, dans un climat de prière, j'ai pu parler une fois encore de l'engagement de l'Église catholique dans le travail pour l'unité. J'ai pu également parler avec l'équipe dirigeante des divers pas concrets par lesquels notre collaboration croissante s'exprime de plus en plus, que ce soit dans le domaine du dialogue théologique multilatéral ou dans le domaine de la coopération pour satisfaire les besoins innombrables d'une humanité gravement divisée. Une telle rencontre, comme les nombreuses rencontres œcuméniques qui forment une part importante de mes voyages apostoliques, fut vraiment un encouragement et une joie.

Ainsi, nos paroles commencent à trouver une traduction dans les faits. Nos dialogues et d'autres contacts visent à amener, dans la vérité et l'amour, de profonds changements dans les relations avec nos compagnons chrétiens, et je remercie Dieu de ce que, par sa grâce, de tels changements commencent maintenant à devenir manifestes. Mais nous ne devons pas nous réjouir trop facilement de cela : un tel changement dans les relations ne doit pas en rester à une simple question de courtoisie mutuelle qui ne prendrait pas en compte les sérieuses difficultés que nous devons encore affronter. Il doit nous conduire à cette collaboration qui nous rende capables de proclamer la Parole de Dieu d'un seul cœur et d'une seule voix, une collaboration qui, nous l'espérons, car elle progresse, nous mènera à la plénitude de la communion dans la foi et la charité qui est la volonté de Dieu et à laquelle nous aspirons.

Pour cette raison, nous, les évêques, nous avons une grande responsabilité : encourager le désir d'unité parmi le peuple qui nous est confié. L'application prudente et délicate du nouveau Code de droit canon, avec son accentuation constamment mise sur l'importance de la communion ecclésiale, doit être un moyen privilégié pour intensifier cet « esprit du Concile » qui devrait caractériser les catholiques partout. Dans votre collaboration avec le Siège apostolique, par votre travail au Secrétariat pour l'Unité des chrétiens et dans votre travail de pasteurs dans vos propres diocèses et comme membres de vos Conférences épiscopales, je vous encourage à continuer ce grand travail avec courage et fidélité, qui sont des éléments réels d'une vraie prudence pastorale. Saint Paul nous dit à tous non seulement : « Soyez vigilants », mais aussi : « Demeurez fermes dans votre foi, soyez courageux, soyez forts. » « Tout ce que vous faites, faites-le par amour. » (1 Co 16, 13-14.) Comme le canon que j'ai cité le dit déjà : « Il appartient pareillement aux évêques et, selon la norme du droit, aux Conférences épiscopales, de promouvoir cette même unité et, selon que les circonstances l'exigeront ou le conseilleront, de donner des normes pratiques en accord avec les dispositions promulguées par l'autorité suprême de l'Église. » (Can. 755, § 2.)

En rappelant une fois encore le 20e anniversaire du décret conciliaire sur l'œcuménisme, un décret qui prend toujours plus de signification pour nous après la riche expérience de vingt ans de

ces nouvelles relations avec nos frères chrétiens, un décret qui constamment nous provoque à une action nouvelle et toujours plus vigoureuse à tous les niveaux de la vie de l'Église, je vous remercie encore une fois de votre présence à cette rencontre plénière. Je demande au Dieu d'unité de vous bénir, vous et tous ceux qui collaborent avec vous au Secrétariat, en travaillant pour la restauration de l'unité entre tous les chrétiens — une tâche « que, par volonté du Christ, l'Église est tenue à promouvoir » ([can. 755, § 1](#)).

Et que Marie, la Mère du Verbe incarné de Dieu, vous assiste en dirigeant toutes vos activités à la gloire de la très sainte Trinité : Père, Fils et Esprit-Saint.

© Copyright 1984 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana